

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 août 2010
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 30 juillet 2010, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les activités qu'il a accomplies depuis la présentation de son dernier rapport, le 22 juillet 2009.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport en tant que document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Claude **Heller**



**Rapport annuel sur les activités du Groupe
de travail du Conseil de sécurité sur les enfants
et les conflits armés, créé en application
de la résolution 1612 (2005)
(1^{er} juillet 2009-30 juin 2010)**

I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité a adopté, le 26 juillet 2005, la résolution 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés.
2. Au paragraphe 8 de la résolution, le Conseil a décidé de créer un groupe de travail du Conseil de sécurité qui serait chargé d'examiner les rapports du mécanisme visé au paragraphe 3 de la résolution, les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visés à son paragraphe 7, et toutes autres informations qui lui seraient communiquées; et il a décidé de charger le groupe de travail de :
 - a) Lui recommander des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, y compris des recommandations touchant le mandat d'une opération de maintien de la paix ou intéressant les parties à un conflit;
 - b) Demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, chacun selon son mandat, des mesures propres à faciliter l'application de la résolution.
3. Conformément à la résolution 1612 (2005), le Président du Groupe de travail a fait rapport au Conseil sur les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne le Groupe de travail pour les périodes allant du 26^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (S/2006/497), du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (S/2007/428), du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (S/2008/455) et du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (S/2009/378). Depuis la parution de ce dernier rapport, le Groupe de travail a tenu cinq réunions officielles : les 1^{er} juillet, 12 octobre et 18 décembre 2009, et les 4 février et 29 avril 2010.

II. Questions de fond abordées

Vingt et unième réunion

4. À sa vingt et unième réunion, le 1^{er} juillet 2009, le Groupe de travail a adopté des conclusions sur les rapports du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en Afghanistan (S/2008/695), en République centrafricaine (S/2009/66) et en République démocratique du Congo (S/2008/693). Elles ont été publiées respectivement sous les cotes S/AC.51/2009/1, S/AC.51/2009/2 et S/AC.51/2009/3. Le Président du Groupe s'est ensuite acquitté des tâches qui lui étaient attribuées dans le cadre des conclusions, en attirant notamment l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité de donner suite aux recommandations qui lui étaient adressées.
5. Le Groupe de travail a discuté du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Myanmar (S/2009/278). La Représentante spéciale du

Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions :

a) L'équipe de pays des Nations Unies s'est efforcée de collaborer avec le Gouvernement du Myanmar et les partenaires à la protection de l'enfance afin de résoudre les problèmes les plus graves qui empêchent d'assurer le bien-être des enfants touchés par un conflit armé au Myanmar;

b) Face au problème du recrutement militaire des mineurs, le Gouvernement a fait de grands efforts, dont les mesures prises pour libérer les mineurs ainsi que des activités de formation et de sensibilisation des militaires au droit international et à la législation nationale sur la prévention du recrutement d'enfants;

c) Il importait de favoriser le dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union nationale karen et le Parti national progressiste karenni aux fins de la signature d'un plan d'action conformément aux résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité.

6. Le représentant du Myanmar a présenté le point de vue de son gouvernement. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues et, à l'issue de la discussion, les experts ont été chargés de négocier un projet de conclusions du Groupe afin de donner une suite concrète au rapport du Secrétaire général.

7. Les principaux éléments de l'intervention du représentant de l'État concerné et de l'échange de vues entre les membres du Groupe sont reflétés dans le résumé figurant dans les conclusions adoptées subséquentement par le Groupe de travail à sa vingt-deuxième réunion (S/AC.51/2009/4).

8. Toujours à sa vingt et unième réunion, le Groupe de travail a discuté du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés à Sri Lanka (S/2009/325). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions :

a) Malgré certains progrès et la libération d'enfants par les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) et de modestes efforts du Tamil Makkal Viduthalaï Pulikal (TMVP), le recrutement d'enfants reste extrêmement préoccupant;

b) Il est difficile de fournir une aide humanitaire aux enfants victimes dans les zones de conflit;

c) Des progrès limités ont été faits quant au dialogue avec les groupes armés concernant des plans d'action visant à arrêter le recrutement et l'utilisation d'enfants, qui contreviennent au droit international applicable;

d) Les efforts et la participation constants du Gouvernement sri-lankais sont dignes d'éloges et les difficultés pour protéger les enfants dans le conflit armé sont énormes.

9. Le représentant de Sri Lanka a présenté le point de vue de son gouvernement. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues et, à l'issue de la discussion, les experts ont été chargés de négocier un projet de conclusions du Groupe afin de donner une suite concrète au rapport du Secrétaire général.

10. Les principaux éléments de l'intervention du représentant de l'État concerné et de l'échange de vues entre les membres du Groupe de travail sont reflétés dans le

résumé figurant dans les conclusions adoptées subséquentement par le Groupe à sa vingt-cinquième réunion (S/AC.51/2010/2).

11. Hilde Frafjord Johnson, Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a ensuite présenté la « note horizontale » du Secrétaire général, en mettant un accent particulier sur la situation des enfants au Burundi et en Iraq :

a) Au Burundi, une assistance à la réintégration a été apportée à 340 enfants qui, séparés des Forces nationales de libération (FNL) entre le 2 et le 10 avril 2009, ont été rendus à leur famille. Toutefois, il demeurerait très difficile de prévenir les futurs recrutements, en violation du droit international applicable, et d'assurer la pleine réintégration des enfants au sein de leur famille et de leur collectivité;

b) En Iraq, malgré une amélioration générale de la sécurité pendant la période considérée, on a continué à faire état d'attaques, y compris des attentats-suicides et des bombes d'accotement, qui ont tué et blessé des enfants.

12. La Représentante spéciale du Secrétaire général a également rendu compte au Groupe de travail de sa visite en République démocratique du Congo.

Vingt-deuxième réunion

13. À sa vingt-deuxième réunion, le 12 octobre 2009, le Groupe de travail a adopté des conclusions sur le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Myanmar (S/2009/278). Elles ont été publiées sous la cote S/AC.51/2009/4. Le Président du Groupe s'est ensuite acquitté des tâches qui lui étaient attribuées dans le cadre de ces conclusions en attirant notamment l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité de donner suite aux recommandations qui lui étaient adressées.

14. Le Groupe de travail a également discuté du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en Colombie (S/2009/434). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions :

a) La lutte contre l'impunité pour les violations commises à l'encontre d'enfants est prioritaire;

b) Le Gouvernement colombien a fait des efforts méritoires et des progrès notables pour la protection des enfants.

15. Le représentant de la Colombie a présenté le point de vue de son gouvernement. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues et, à l'issue de la discussion, les experts ont été chargés de négocier un projet de conclusions du Groupe afin de donner une suite concrète au rapport du Secrétaire général.

16. Les principaux éléments de l'intervention du représentant de l'État concerné et de l'échange de vues entre les membres du Groupe de travail sont reflétés dans le résumé figurant dans les conclusions qui doivent être adoptées officiellement par le Groupe à sa prochaine réunion.

17. À la même réunion, le Groupe de travail a discuté du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Burundi (S/2009/450). La

Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions :

a) Tous les enfants associés à des groupes armés au Burundi ont été libérés et réintégréés dans leur famille;

b) Les cas de viol et de violence sexuelle, d'enlèvement et de détention d'enfants, ainsi que de recrutement d'enfants, en violation du droit international applicable par les FNL, se sont multipliés depuis la période précédant la libération, en avril 2009, de l'ensemble des enfants considérés comme associés à leurs forces;

c) Malgré le renforcement de la sécurité, un climat d'impunité continue de régner dans le pays pour ceux qui ont violé les droits des enfants;

d) Le Gouvernement est encouragé à envisager d'incorporer la protection des enfants dans les mécanismes de justice transitionnelle et dans tous les éléments de la réforme du secteur de la sécurité et à faciliter l'adoption d'un système intégré de protection des enfants.

18. Le représentant du Burundi a présenté le point de vue de son gouvernement. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues et, à l'issue de la discussion, les experts ont été chargés de négocier un projet de conclusions du Groupe afin de donner une suite concrète au rapport du Secrétaire général.

19. Les principaux éléments de l'intervention du représentant de l'État concerné et de l'échange de vues entre les membres du Groupe de travail sont reflétés dans le résumé figurant dans les conclusions adoptées subséquentement par le Groupe à sa vingt-troisième réunion (S/AC.51/2009/6).

20. À sa vingt-deuxième réunion, le Groupe de travail a également discuté du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en Ouganda (S/2009/462). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions :

a) Les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) et leurs forces auxiliaires, les unités de défense locales, ne figurent plus sur les listes jointes en annexe au huitième rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/63/785-S/2009/158) suite à la conclusion en janvier 2009, entre le Gouvernement ougandais et l'Équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies, d'un plan d'action établi conformément aux dispositions des résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité. On trouve dans ledit rapport un aperçu de la mise en œuvre de ce plan d'action et des activités visant à donner suite aux conclusions et recommandations formulées par le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés au sujet de la situation en Ouganda (S/AC.51/2008/13);

b) L'accent est mis sur l'efficacité de l'action menée en coopération avec le Gouvernement ougandais, qui a permis à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires de s'assurer que les FDPO et leurs forces auxiliaires ne comptaient plus aucun enfant dans leurs rangs et qu'aucun cas de recrutement ou d'utilisation d'enfants n'avait été signalé depuis août 2007;

c) Bien qu'aucune activité militaire n'ait été signalée en territoire ougandais depuis la signature de l'Accord de cessation des hostilités en août 2006, l'Armée de résistance du Seigneur demeure très active dans la région;

d) La dimension régionale des agissements de l'Armée de résistance du Seigneur est mise en évidence, tout comme la façon dont les entités des Nations Unies et les équipes spéciales de surveillance et d'information ne cessent de s'employer à favoriser la coordination régionale aux fins de l'échange d'informations, de la collecte de données et du rapatriement dans leur pays d'origine des enfants qui avaient été enlevés.

21. Le représentant de l'Ouganda a présenté le point de vue de son gouvernement. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues et, à l'issue de la discussion, les experts ont été chargés de négocier un projet de conclusions du Groupe afin de donner une suite concrète au rapport du Secrétaire général.

22. Les principaux éléments de l'intervention du représentant de l'État concerné et de l'échange de vues entre les membres du Groupe de travail sont reflétés dans le résumé figurant dans les conclusions adoptées subséquentement par le Groupe à sa vingt-cinquième réunion (S/AC.51/2010/1).

23. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF, Louis-Georges Arsenault, a ensuite présenté la « note horizontale » du Secrétaire général en mettant l'accent en particulier sur la situation des enfants à Sri Lanka, en République centrafricaine et aux Philippines :

a) Une évolution favorable s'est dessinée à Sri Lanka depuis que le TMVP a signé son plan d'action : le nombre de cas de recrutement signalés a considérablement diminué et le nombre de libérations par le TMVP a augmenté;

b) En République centrafricaine, l'Armée populaire pour la restauration de la République et la démocratie (APRD) a promis de libérer tous les enfants qui se trouvaient dans ses rangs; c'est ainsi qu'entre avril et juillet 2009, 418 enfants ont été libérés et ont retrouvé leur famille. Toutefois, sur un millier de cas signalés de violences sexuelles à l'encontre de femmes et d'enfants commises surtout par des groupes armés, 183 ont été avérés;

c) Aux Philippines, le Front de libération islamique Moro a signé un plan d'action le 30 juillet 2009.

24. La Représentante spéciale du Secrétaire général a également rendu compte au Groupe de travail de sa visite au Népal.

Vingt-troisième réunion

25. À sa vingt-troisième réunion, le 18 décembre 2009, le Groupe de travail a adopté des conclusions sur les rapports du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Burundi (S/2008/450) et au Soudan (S/2009/84). Elles ont été publiées respectivement sous les cotes S/AC.51/2009/6 et S/AC.51/2009/5. Le Président du Groupe s'est ensuite acquitté des tâches qui lui étaient attribuées dans le cadre des conclusions, en attirant notamment l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité de donner suite aux recommandations qui lui étaient adressées.

Vingt-quatrième réunion

26. À sa vingt-quatrième réunion, le 4 février 2010, le Groupe de travail a examiné le rapport de la mission effectuée à Sri Lanka par l'Envoyé spécial de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, le général de division en retraite Patrick Cammaert. Ce rapport était nécessaire au

vu de l'évolution de la situation sur le terrain à Sri Lanka et du fait que des opérations militaires ont abouti à la défaite des LTTE; il s'agissait d'y évaluer les incidences que le conflit armé dans ce pays a eues sur les enfants et de faire le bilan des mesures correctives qui ont été prises. Le général Cammaert a effectué sa mission à Sri Lanka du 5 au 11 décembre 2009.

27. Les principaux éléments de l'intervention du représentant de l'État concerné et de l'échange de vues entre les membres du Groupe de travail sont reflétés dans le résumé figurant dans les conclusions adoptées subséquemment par le Groupe à sa vingt-cinquième réunion (S/AC.51/2010/2).

Vingt-cinquième réunion

28. À sa vingt-cinquième réunion, le 29 avril 2010, le Groupe de travail a adopté des conclusions sur les rapports du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en Ouganda (S/2009/462) et à Sri Lanka (S/2009/325). Elles ont été publiées respectivement sous les cotes S/AC.51/2010/1 et S/AC.51/2010/2. Le Président du Groupe s'est ensuite acquitté des tâches qui lui étaient attribuées dans le cadre des conclusions, en attirant notamment l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité de donner suite aux recommandations qui lui étaient adressées.

29. Le Groupe de travail a également discuté du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines (S/2010/36). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions :

a) D'importants acquis ont été obtenus dans le domaine de la protection des enfants, impliquant les parties citées dans le rapport;

b) Parmi les progrès réalisés depuis le premier rapport de pays figure l'élaboration d'un plan d'action avec le Front de libération islamique Moro;

c) Des recommandations ont été formulées pour la protection des enfants dans les régions touchées par le conflit, dont la nécessité de pouvoir immédiatement mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des mesures liées au Mécanisme de surveillance et de communication de l'information, une importance particulière étant accordée à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action.

30. Le représentant des Philippines a présenté le point de vue de son gouvernement. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues et, à l'issue de la discussion, les experts ont été chargés de négocier un projet de conclusions du Groupe afin de donner une suite concrète au rapport du Secrétaire général.

31. Les principaux éléments de l'intervention du représentant de l'État concerné et de l'échange de vues entre les membres du Groupe de travail sont reflétés dans le résumé figurant dans les conclusions qui doivent être adoptées officiellement par le Groupe à sa prochaine réunion.

32. Toujours à sa vingt-cinquième réunion, le Groupe de travail a discuté du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Népal (S/2010/183). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions :

a) Des progrès importants ont été faits durant les derniers mois de 2009 pour ce qui est de l'organisation de la démobilisation et de la réintégration des 4 008 membres disqualifiés de l'armée maoïste, dont 2 973 ont été déclarés mineurs. Le 16 décembre 2009, un plan d'action pour la démobilisation et la réadaptation des membres de l'armée maoïste qui ont été disqualifiés du fait qu'ils étaient mineurs a été signé par les représentants du Gouvernement népalais et du Parti communiste unifié du Népal (maoïste), par le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et par le représentant de l'UNICEF au Népal, au nom de l'Organisation des Nations Unies. La démobilisation a commencé le 7 janvier pour s'achever le 8 février 2010;

b) Les grèves (« bandhs ») et les protestations menées par divers groupes se sont poursuivies dans tout le pays, perturbant souvent gravement la vie quotidienne. Elles ont causé la fréquente fermeture des écoles qui a nui au droit des enfants à l'éducation, en particulier dans la région du Taraï.

33. Le représentant du Népal a présenté le point de vue de son gouvernement. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues et, à l'issue de la discussion, les experts ont été chargés de négocier un projet de conclusions du Groupe afin de donner une suite concrète au rapport du Secrétaire général.

34. Les principaux éléments de l'intervention du représentant de l'État concerné et de l'échange de vues entre les membres du Groupe de travail sont reflétés dans le résumé figurant dans les conclusions qui doivent être adoptées officiellement par le Groupe à sa prochaine réunion.

35. La Directrice exécutive adjointe de l'UNICEF a ensuite présenté la « note horizontale » du Secrétaire général en mettant l'accent en particulier sur la situation des enfants en Colombie et sur certaines préoccupations qu'inspiraient les activités de l'Armée de résistance du Seigneur :

a) En Colombie, le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés se sont poursuivis, faisant courir un risque particulier aux enfants autochtones. Cette situation est considérée comme un des principaux motifs de déplacement des familles à l'intérieur du pays. De plus, les écoles ont continué d'être utilisées par les forces armées colombiennes et leur nature pacifique n'était pas respectée;

b) L'Armée de résistance du Seigneur commet des violences contre des enfants dans le sud du Soudan, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Cette situation exigeait une réponse à l'échelon sous-régional.

36. La Représentante spéciale du Secrétaire général a également rendu compte au Groupe de travail de sa visite en Afghanistan.